

Commune de Bajamont

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du mardi 16 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mai à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Bajamont s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick BUISSON, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Suffrages exprimés
13	11	Pour : Contre : Abstention :

Présents : Patrick BUISSON, Claude PRION, Boris BRU, Aude MARCELLI, Sandrine CURIE, Gérard FAUVE, Omar SKALLI HOUSSAINI, Céline SAVIGNI SKOWRONEK, Benoît AUNAC, Marcelle MANEIN, Annie ESCANDE

Procurations : Adrien MURIEL donne procuration à Annie ESCANDE, Christophe BÉNARD donne procuration à Claude PRION

Date de la convocation
11/05/2023

Absents excusés : Adrien MURIEL, Christophe BÉNARD

Date d'affichage
11/05/2023

Absent :

Secrétaire de Séance : Marcelle MANEIN

Approbation du compte rendu du 14 avril 2023

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

Décision modificative n°1

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

Monsieur le Maire explique que, lors de la prise en charge du budget primitif par la trésorerie d'Agén municipale, une anomalie a été détectée au chapitre 020 *Dépenses imprévues*. Le montant prévu est supérieur au pourcentage réglementaire : 7,5 % hors restes à réaliser soit 13 648,27 € au lieu des 14 600 € votés qui incluaient à tort les restes à réaliser en section d'investissement.

Vu le budget primitif de l'exercice 2023,
Monsieur le Maire présente la proposition de décision modificative n°1 aux membres du Conseil,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Commune de Bajamont

Décision modificative N°1-2023						
Libellé	Chapitre	Article	désignation	Dépenses	Recettes	Objet
INVESTISSEMENT						
Dépenses imprévues	020	020	Dépenses imprévues	-952,00 €		Diminution du montant des dépenses imprévues inscrit au BP voté le 14 avril. A calculer sur le montant total des dépenses inscrites en investissement hors RAR, c'est-à-dire 7,5% de 181 977 €, soit 13 648 € au lieu de 14 600 €.
Immobilisations corporelles (hors opérations)	21	21318	Autres bâtiments publics	952,00 €		
TOTAL				0,00 €		

Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre : versement d'une contribution 2023

Résultat du vote : OUI = 13 NON = 0 Abstention = 0

Claude PRION explique que la loi de finances pour 2020 prévoyait la compensation intégrale, à partir de 2021, des effets, pour les communes, de la suppression de la taxe d'habitation sur les locaux à usage d'habitation principale (THP) par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). Cette compensation était garantie par le mécanisme dit du « coefficient correcteur ». Or, le calcul initial de compensation était basé sur le taux communal de THP appliqué en 2017 sur la commune sans y inclure le taux syndical résultant du financement éventuel d'un syndicat par une fiscalité additionnelle plutôt que par une contribution communale.

L'article 11 de la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 intègre désormais le taux syndical appliqué en 2017 dans le mécanisme du coefficient correcteur à compter de 2021. Ce nouveau mode de calcul induit un versement de dotation pérenne en compensation pour la commune à hauteur de 44 000 €. La commune a ainsi fait le choix par délibération n°2023-017 du 14 avril de diminuer d'autant la somme à fiscaliser en 2023 au profit du Syndicat Intercommunal de Voiries d'Agen-Centre, la portant à 60 000 € au lieu de 100 000 € en 2022.

Cependant, afin de permettre au SIVAC de continuer à assurer un service de qualité sur le territoire communal, Claude PRION propose de verser 40 000 € de contribution au titre de l'exercice budgétaire 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour verser 40 000 € de contribution au SIVAC au titre de 2023.

Enfance : passage au rythme dérogatoire à 4 jours

Résultat du vote : OUI = 11 NON = 0 Abstention = 2

Claude PRION explique que les parents d'élèves, interrogés, ont répondu, au mois de mars dernier, à un sondage au sujet des rythmes scolaires pour la rentrée 2023.

Le dépouillement a révélé les résultats suivants :

Sur 64 familles interrogées, 52 ont répondu dont 42 en faveur du mode dérogatoire à 4 jours et 10 en faveur du maintien du rythme à 4,5 jours.

Réuni en conseil d'école extraordinaire le 9 mai dernier, les parents représentants titulaires ainsi que les enseignantes ont voté, à la majorité, à un retour au mode dérogatoire à 4 jours à compter de septembre 2023.

La procédure exigée par les services de l'Education Nationale impose que le conseil municipal délibère à son tour avant de solliciter l'accord de l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Après délibération, à 11 voix favorables et 2 abstentions, le conseil municipal se prononce en faveur du passage au mode dérogatoire à 4 jours à compter de la rentrée de septembre prochain et mandate Monsieur le Maire pour en informer Monsieur Jean-Michel PIGNON, Inspecteur de l'Education Nationale d'Agen 1.

Claude PRION informe que les parents vont également être sondés sur leurs besoins en garderie le mercredi et qu'à ce sujet, une rencontre est prévue avec le directeur du centre de loisirs Les Polyglottes à Pont-du-Casse pour un éventuel conventionnement.

Commune de Bajamont

Tarifs publics

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Monsieur le Maire propose que les tarifs municipaux soient reconsidérés à la lumière de la forte inflation actuelle impactant le fonctionnement communal.

Pour mémoire, les tarifs actuellement en vigueur sont :

- ✓ Pour la cantine, depuis le 1^{er} décembre 2021, suite à la signature de la convention triennale « Tarification sociale des cantines scolaires » avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP) :

Tarif unitaire enfant école soumis au quotient familial (QF)				Tarif unitaire autre	
QF < 500	501 < QF > 900	901 < QF > 1300	QF > 1301 ou sans QF communiqué	Enfant école hors commune	Adulte
0,65 €	0,85 €	1,00 €	2,35 €	2,70 €	5,00 €

- ✓ Pour la garderie, depuis le 1^{er} septembre 2022 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 18h30 et mercredis matins en dehors des heures scolaires et uniquement le matin et le soir (pause méridienne gratuite), le coût forfaitaire mensuel se décompose comme suit :

Coût forfaitaire mensuel				
QF < 500	501 < QF > 900	901 < QF > 1300	QF > 1301 ou sans QF communiqué	Hors commune
6 €	8 €	10 €	12 €	14 €

- ✓ Pour la salle polyvalente :

DEMANDEUR		Particulier de BAJAMONT	Particulier hors BAJAMONT	Association de BAJAMONT	Association hors Bajamont loi 1901 (culturelles, sportives, ...)	Comités d'entreprise ou Groupements
manifestations sans musique amplifiée	sans but lucratif	75 €		gratuit	150 €	250 €
	avec but lucratif			gratuit		
manifestations avec musique amplifiée				sous réserve accord commission		
activités permanentes (gym-école de musique-jeunes...)				gratuit		
mariage, anniversaire de mariage		gratuit				

- ✓ Pour les concessions funéraires, les tarifs appliqués aux trois cimetières communaux, votés le 20 septembre 2011, sont :

Durée concession	Parcelle pleine terre	Parcelle constructible	Columbarium	Cavurne
15 ans renouvelables	50 € le m ²		300 €	
30 ans renouvelables	100 € le m ²	100 € le m ²	500 €	250 € le m ²

Pour rappel, les concessions sont accordées pour un délai maximum de 30 ans renouvelables (cf. délibération du 23 août 2011).

Après délibération, le conseil municipal valide la reconduction de ces tarifs.

Commune de Bajamont

Vote des subventions aux associations 2023

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Aude MARCELLI rappelle que la commission « Vie culturelle, communication... » travaille à partir de la demande formulée par chaque association ainsi qu'à l'appui du bilan financier de l'exercice antérieur et du budget prévisionnel du suivant.

Il est précisé qu'en tant que membre du bureau du comité des fêtes, Benoît AUNAC ne prend pas part au vote de cette subvention, tout comme Gérard FAUVE en tant que Président de l'association culturelle ne prend pas part au vote de la subvention pour cette association.

Sur proposition de la commission, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le vote suivant :

- La Fraternelle des anciens combattants : 400 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Comité des Œuvres Sociales : 1 570 € (correspond à 1% de la masse salariale versée en N-1 au personnel titulaire) *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Association culturelle : 4 500 € *Vote : Oui : 12 Non : 0 Abstention : 0*
 - Comité des fêtes : 700 € *Vote : Oui : 12 Non : 0 Abstention : 0*
 - Société de chasse La Croix-Blanche/Bajamont/Castella : 300 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Groupe vocal Polifonia : 300 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Association Bien-être et sport : 650 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Gymnastique volontaire : 600 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Association des Parents d'Elèves : 300 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Loisirs créatifs : 250 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Radio Bulle : 200 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - AFM Téléthon : 100 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - ADMR de Laroque Timbaut : 100 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Restaurants du cœur : 100 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Secours populaire : 100 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Secours catholique : 100 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Prévention routière : 100 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
 - Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins : 100 € *Vote : Oui : 13 Non : 0 Abstention : 0*
- TOTAL : 10 470 €**

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces subventions et mandate Monsieur le Maire pour les verser à hauteur d'un **montant total de 10 470 €**. Elles seront prélevées à l'article 6574 du budget primitif 2023.

Investissements : travaux de mise en conformité de la salle polyvalente, d'installation de volets roulants à l'école et d'achat d'une débroussailleuse

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

Boris BRU rappelle que suite, à la visite périodique de la salle polyvalente par la commission de sécurité le 2 juin dernier, la commune doit mettre en conformité les points suivants : création d'un local de stockage avec cloisons coupe-feu, installation de deux portes coupe-feu (depuis la cuisine vers l'espace « bar » et depuis la cuisine vers l'espace de rangement des associations).

Nous avons déposé une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territorial pour 2023 pour ces travaux à hauteur de 50% du coût HT. L'Agglomération d'Agen nous autorisant à débiter les travaux avant d'obtenir l'accord de cette subvention et après étude des différents devis obtenus :

- ✓ Entreprise AIP à Pont-du-Casse pour un montant total de 19 268,40 € TTC
- ✓ Entreprise LORENZO Murs et Sols pour un montant total de 15 185,56 € TTC,

Commune de Bajamont

Monsieur le Maire propose de retenir celui de l'entreprise LORENZO Murs et sols ZAC La Roubiague 47390 LAYRAC pour l'ensemble des points cités pour un montant total de 15 185,56 € TTC et d'engager les travaux. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour engager cette dépense.

Monsieur le Maire explique que le compte-rendu de l'exercice réalisé chaque année par la Directrice de l'école au titre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) « attentat – intrusion » fait état, dans la classe 3 (Cours Élémentaire) d'une absence de volet roulant obligeant l'enseignante à ouvrir la porte vitrée pour l'occulter grâce à un store placé à l'extérieur.

Après étude des différents devis :

- ✓ Agen Miroiterie à Pont-du-Casse pour un montant total de 1 177,25 € TTC
- ✓ IDEKA à Pont-du-Casse pour un montant total de 1 003,76 € TTC
- ✓ NR Fermetures à Pont-du-Casse pour un montant total de 996 € TTC,

Monsieur le Maire propose de retenir celui de l'entreprise NR Fermetures 26, avenue Georges Brassens 47480 PONT DU CASSE pour la fourniture et la pose d'un volet roulant électrique solaire pour un montant total de 996 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour engager cette dépense.

Monsieur le Maire explique que la débroussailleuse actuellement utilisée par notre employé communal, acquise en 2012, n'est plus suffisamment performante. Il propose de la remplacer.

Après étude des différents devis, Monsieur le Maire propose de retenir celui de l'entreprise MARTOS Motoculture Av. de la Résistance 47340 LAROQUE TIMBAUT pour un montant total de 1 000 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition et mandate Monsieur le Maire pour engager cette dépense.

Motion en soutien aux missions locales

Résultat du vote : OUI = 13

NON = 0

Abstention = 0

La solidarité relève du chef de file des Départements et cette collectivité porte une ambition forte pour renouveler ses politiques d'insertion en lien étroit avec l'ensemble des partenaires territoriaux.

Le programme départemental d'insertion (PDI) et le pacte départemental d'insertion (PTI) sont soumis ce jour à l'assemblée départementale. Si le PDI définit les objectifs, les priorités et les actions à mener et à poursuivre, le PTI quant à lui, précise les modalités de coordination avec les différents partenaires en matière d'insertion sociale et professionnelle des publics en situation de vulnérabilité.

La gouvernance des PTI a su démontrer la capacité des Départements à rassembler l'ensemble des acteurs du territoire. Parmi, ces partenaires, les missions locales, avec leur connaissance fine du jeune public, jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de ce public spécifique.

L'Etat a engagé une réforme du service public de l'emploi via *France travail*. Le conseil municipal de Bajamont souhaite que les acquis des politiques menées territorialement et qui ont fait leurs preuves soient reconnus et consolidés.

Dans le cadre de la généralisation de France travail à l'ensemble du territoire, avant même d'attendre les résultats de l'expérimentation en cours, il a été annoncé que les missions locales devraient laisser la place à *France travail jeunes*. Elles deviendraient ainsi des opérateurs associés de France travail et ne seraient plus en charge seules de l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans. Même si tout dispositif doit évoluer et continuellement faire ses preuves, le Conseil municipal de Bajamont, réuni en session ce mardi 16 mai 2023 :

- ✓ RAPPELLE l'expertise essentielle des missions locales et leur savoir-faire reconnu par l'ensemble des acteurs locaux en matière d'accompagnement des publics jeunes vers l'emploi
- ✓ RAPPELLE l'indispensable complémentarité et non la concurrence des acteurs en faveur d'un objectif commun partagé : l'emploi
- ✓ RAPPELLE la nécessité de garantir une place et un rôle de décision aux élus locaux dans la gouvernance des politiques d'insertion
- ✓ DEMANDE de supprimer le projet d'algorithme d'orientation

Commune de Bajamont

- ✓ REAFFIRME sa défense des valeurs d'inclusion et d'égalité qui sont au cœur de nos politiques.

Questions d'actualité

Information exercice de sécurité pour la centrale de Golfech

Sur la base de la documentation transmise par la Préfecture, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la programmation d'un exercice national de sûreté nucléaire à la centrale de Golfech les 7 et 8 juin prochains. Monsieur le Maire participera à la réunion d'information programmée le 1^{er} juin à 19h, salle Calypso, à Golfech. Sur la base du kit de communication qui nous est transmis, il nous est demandé de relayer la campagne d'information sur tous supports disponibles (affichage mairie, école, panneaux d'information, site internet, journal municipal...).

Informations diverses :

Monsieur le Maire présente :

- ✓ La synthèse de l'exercice 2020 concernant le contrôle des concessions gaz de Territoire d'Energie de Lot-et-Garonne. Ce document reste à disposition au secrétariat,
- ✓ L'enquête de satisfaction 2022 des locataires d'Agen Habitat. Ce document est également disponible au secrétariat.

Monsieur le Maire informe :

- ✓ De la formation du personnel communal aux gestes de premier secours le 11 avril dernier,
- ✓ Qu'un exercice d'évacuation incendie a eu lieu sur le temps de cantine le 12 mai dernier,
- ✓ Que la distribution du journal municipal est prévue au plus tard le 5 juin. La totalité des articles doivent parvenir à Marcelle MANEIN le 25 mai au plus tard,
- ✓ Que le prochain café municipal est programmé le 10 juin à 10h à la salle polyvalente.

Lectures au jardin

Marcelle MANEIN fait un retour sur l'édition 2023. La prestation des invités a été de bonne qualité. Il est à déplorer une participation en baisse par rapport aux éditions précédentes en raison certainement de la programmation de nombreuses manifestations simultanément à proximité et d'une météo défavorable.

Prochaine séance du Conseil Municipal : mardi 27 juin à 20h

Commune de Bajamont

